

XIX. Et qu'il soit statué, que rien de contenu au présent acte, ne dérogera en aucune manière aux droits de Sa Majesté, Ses Héritiers ou Successeurs, ou d'aucune personne ou personnes, corps politiques ou incorporés, ni ne les affectera, excepté en 5 autant qu'il pourra y être dérogé spécialement, ou qu'ils pourront être affectés par les dispositions du présent acte.

Droits de Sa  
Majesté, ne  
seront pas  
affectés.

XX. Et qu'il soit statué, que le présent acte sera considéré comme acte public, et comme tel, il en sera judiciairement pris connaissance par tous juges, juges de paix et autres qu'il 10 pourra concerner, sans qu'il soit nécessaire de le plaider spécialement.

Acte Public

### CÉDULE A.

#### FORMULE DE PROCURATION.

Je, A. B., de nomme par le présent C. D. de mon procureur, pour voter et agir pour moi en cette qualité à toutes les assemblées des actionnaires de la compagnie des mines du Saint Laurent, et faire en mon nom tout ce qui regardera les affaires de la dite compagnie, que je puis, en vertu de la loi, faire par l'entremise d'un procureur.

En foi de quoi j'ai signé, ce jour de  
mil huit cent cinquante

A. B.

### CÉDULE B.

#### FORMULE DE TRANSFERT.

Je, A. B., pour valeur reçu, je vends, cède et transporte au dit C. D. de action (ou actions) du fonds de la compagnie des mines du Saint Laurent, de £ chacun sur chacune desquelles actions la somme de a été payée pour par le dit C. D. ses héritiers, exécuteurs, curateurs, administrateurs et ayants cause, les posséder aux mêmes conditions, et sujettes aux mêmes règles et ordre d'après lesquels je les possédais avant l'exécution des présentes; et moi, le dit C. D. je prends et accepte du dit les dites actions (ou actions) aux mêmes charges et conditions.

Témoin, notre seing et sceau, ce  
dans l'année

jour de

A. B.

C. D.